

REJOIGNEZ-NOUS ! DEVENEZ MÉCÈNES PARTICULIERS

Partagez l'art autrement et entrez dans une relation privilégiée avec les Théâtres de Compiègne !

En choisissant d'accompagner notre projet artistique, vous devenez un partenaire précieux et essentiel ! Votre soutien est le garant de l'excellence artistique et ainsi vous portez au plus haut les valeurs des Théâtres de Compiègne : exigence artistique, ouverture, partage et transmission. Outre les facilités de billetterie, vous bénéficiez depuis la loi du 1^{er} août 2003, d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don (dans la limite de 20 % du revenu net imposable).

Trois façons d'être membre :

LES AMIS

- > à partir de 200 €, **soit 68 €, coût réel après réduction d'impôt** (pour une personne)
- > à partir de 300 €, **soit 102 €, coût réel après réduction d'impôt** (pour deux personnes)

Les avantages offerts aux Amis sont :

- > un placement de choix en première catégorie (dans la limite des places disponibles)
- > une remise gracieuse des pénalités d'annulation
- > une réception exclusive réunissant l'ensemble des membres du Cercle des mécènes particuliers

LES DONATEURS

- > à partir de 500 €, **soit 170 €, coût réel après réduction d'impôt**

> **Les avantages offerts aux Donateurs sont les mêmes que ceux des Amis, auxquels s'ajoutent :**

- > un fauteuil en catégorie privilège
- > un accueil personnalisé pour votre abonnement
- > un accès prioritaire pour l'achat de places supplémentaires (dans la limite des places disponibles)
- > 2 places offertes afin de sensibiliser vos amis à la programmation

LES BIENFAITEURS

- > à partir de 1000 €, **soit 340 €, coût réel après réduction d'impôt**

Les avantages offerts aux Bienfaiteurs sont les mêmes que ceux des Donateurs, auxquels s'ajoutent :

- > un fauteuil en catégorie excellence
- > une coupe de champagne offerte lors des entractes des spectacles, pour deux personnes au Théâtre Impérial
- > la mention du nom du Bienfaiteur, si celui-ci le souhaite, dans la brochure annuelle

Des avantages fiscaux attractifs. Tout don versé en faveur du CACCV ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de son montant dans la limite de 20 % du revenu net imposable et dans le cadre de l'IFI d'une réduction de 75 % du montant du don, dans la limite de 50 000 € par an. Si ce plafond est dépassé, l'excédent peut être reporté sur les cinq années suivant le versement. Ainsi un don de 500 € ne vous revient qu'à 170 €.

— Contact

— **Anne-Sophie Denorme**

— 03 44 92 76 69 / 06 99 94 90 48

— anne-sophie.denorme@theatresdecompiègne.com

SOUTENEZ LES THÉÂTRES DE COMPIÈGNE !

Je souhaite être membre du Cercle des Mécènes pour la saison 2026-2027 en faisant un don à l'association CACCV pour l'activité artistique et culturelle des Théâtres de Compiègne :



LES AMIS

- 200 € pour une personne
- 300 € pour deux personnes



LES DONATEURS

- 500 € ou plus



LES BIENFAITEURS

- 1 000 € ou plus

Montant libre _____ €

Montant libre _____ €

Montant libre _____ €

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____

E-mail _____

Dès réception de votre règlement, nous vous enverrons votre reçu fiscal

À _____

Le _____

Signature

À nous retourner par courrier à :

CACCV

Anne-Sophie Denorme

Place Briet Daubigny

60200 Compiègne